

Tourneux Henry, Marcel Diki-Kidiri et Edema Atibakwa, 2006, « Dictionnaires bilingues langues africaines – français », dans *Le français dans les dictionnaires bilingues*, dirigé par Thomas Szende, p. 119-127, Paris, Honoré Champion..

Dictionnaires bilingues langues africaines – français

Il existe à l'heure actuelle très peu de dictionnaires monolingues en langues africaines ; l'exception la plus notable est celle du *kiswahili*¹. Le dictionnaire monolingue exige au préalable que l'on dispose de tout un discours métalinguistique normalisé. Le dictionnaire bilingue unidirectionnel (dans le sens langue africaine – français par exemple) est donc généralement la première étape lexicographique à franchir. En effet, l'activité lexicographique africaine est fortement marquée par la description linguistique effectuée par les linguistes. Ceux-ci n'ont pas d'autre possibilité que de décrire des langues qui, dans leur grande majorité, sont encore peu connues ou insuffisamment décrites. Ils travaillent nécessairement dans des langues européennes, notamment le français, qui de ce fait deviennent les langues de description des langues africaines. Notre problème n'est donc pas de mettre en relation deux dictionnaires monolingues (l'un français, l'autre de langue africaine) pour les équilibrer au mieux et en tirer des dictionnaires bilingues bidirectionnels. Nous ne nous intéresserons ici qu'à la question des dictionnaires bilingues unidirectionnels.

1. Choix de la variété linguistique

Toute langue d'une certaine extension géographique connaît le phénomène de la variation dialectale. Cette variation n'affecte pas seulement le lexique, elle affecte aussi généralement la phonologie. Ce qui veut dire que, en l'absence d'un consensus sur le choix d'un dialecte

1. Voir par exemple : 1981, *Kamusi ya kiswahili sanifu*, Dar es Salaam (Tanzanie), Oxford University Press, 336 p.

de référence, le lexicographe peut être amené à faire coexister dans son ordre alphabétique des graphèmes représentant les sons de plusieurs dialectes. Le choix d'une variété dialectale plutôt que d'une autre ne pose pas en soi de problème majeur. Il suffit de bien préciser que le dictionnaire en question ne représente que le dialecte choisi et non pas la langue entière. Par exemple, si l'on annonce un dictionnaire *pular*, l'utilisateur comprendra que l'ouvrage est consacré au peul de Guinée et non à celui du Nord-Cameroun (*fulfulde*) ou du Sénégal (*pulaar*).

Les choses en vont autrement si le lexicographe se trouve dans l'impossibilité de délimiter correctement une variété dialectale, et pire encore, s'il a affaire à des variétés sociologiques, comme une forme plus conservatrice et souvent plus riche, plus traditionnelle de la langue, par opposition à une forme plus récente, plus ouverte aux emprunts, et grammaticalement plus relâchée. C'est le cas du *lingála* qui présente deux variétés, celle de Makanza, terre d'origine de la langue, et celle de Kinshasa, la capitale du pays. La première est plus élaborée et considérée comme le standard ; c'est elle qui est en usage dans les médias, l'armée, les églises. La seconde est une forme populaire, moins respectueuse des règles d'accord et plus ouverte à l'alternance codique avec d'autres langues. C'est la seconde qui est le plus spontanément utilisée dans les situations de communication informelle. Les locuteurs reconnaissent les deux formes qui sont sociologiquement marquées. Or l'actuel dictionnaire *lingála* ne mentionne pas toujours les lexies typiques de la seconde variété.

Il arrive aussi, dans certains cas, que de telles variétés cristallisent des références identitaires entre deux générations de locuteurs, les « anciens » et les « modernes ». Comment prendre en compte une telle situation dans un dictionnaire bilingue qui, de surcroît, voudrait rendre compte de ce qui se dit autant que de ce qui devrait se dire, à savoir, le « bon langage » ?

2. Problème de norme

En même temps que le lexicographe élabore son ouvrage, il doit souvent créer la norme graphique et la clé de classement de ses fiches. En effet,

s'il existe pour certaines langues une tradition d'écriture plus ou moins bien ancrée, généralement par l'intermédiaire de missions chrétiennes, le cas le plus fréquent est celui où il y a peu ou pas d'écrits dans la langue.

Il arrive qu'une même langue dispose déjà de plusieurs normes (ortho)graphiques, incompatibles entre elles, développées par des missions religieuses rivales. Laquelle choisir, et sur quels critères ?

Quand il existe une norme orthographique, il arrive fréquemment qu'elle soit basée sur des compromis contestables. Le problème du lexicographe va alors être de se demander quelle est la meilleure solution : (1) critiquer la norme existante et en proposer une autre, au risque de ne pas être suivi ; (2) respecter la norme existante, qui régirait les entrées, la transcription scientifiquement meilleure étant donnée en deuxième position, par exemple.

En outre, on ne peut commencer sérieusement à travailler sur le projet du dictionnaire avant d'avoir analysé le fonctionnement grammatical (morphosyntaxique) de la langue. C'est une étape indispensable pour régler les questions de forme de citation (lemme) et de segmentation : certains morphèmes doivent-ils être liés ou non, comment se forment les mots (composition / dérivation), etc. En effet, en l'absence de système orthographique préexistant et validé par une tradition, il faut formuler des règles permettant de résoudre les cas difficiles, tels que l'orthographe des mots composés (avec ou sans trait d'union), l'ordre de classement alphabétique, la césure, la représentation des archiphonèmes, etc. C'est aussi grâce à la description grammaticale que les formes de base des entrées lexicales peuvent être déterminées, par exemple, en choisissant pour les verbes les formes où la différenciation est la plus élevée, même s'il s'agit d'une forme liée. Ce n'est qu'à la suite d'une description grammaticale complète que l'on peut également décider du choix le plus économique quant à la notation des tons (absence de notation, notation d'un registre sur deux, ou de deux sur trois, notation uniquement du ton grammatical, etc.). Par exemple, le calcul des fréquences tonales en discours a montré que le ton bas est plus fréquent que le ton haut en *lingála*, alors que c'est l'inverse en *cilubà*, deux langues bantoues de la

République démocratique du Congo. Pour des raisons d'économie, c'est le ton le moins fréquent que l'on notera dans les deux cas, à savoir, le ton haut en *lingála* et le ton bas en *cilubà*.

3. Le corpus

Le lexicographe qui travaille sur des langues africaines doit, la plupart du temps, se constituer un corpus à partir de sources orales. Il ne dispose pas (sauf pour des langues bien documentées comme le *kiswahili*, le *zulu*, le *hausa*, etc.) de bons dictionnaires préexistants ; il n'a même pas de liste lexicale importante qui lui permette de gagner du temps. Il doit donc faire passer un corpus oral à l'écrit, ce qui exige de nombreuses adaptations, très coûteuses en temps, avant de le dépouiller comme il le ferait d'un corpus écrit préexistant. La constitution d'un corpus de textes volumineux et aussi variés que possible nécessite aujourd'hui le recours à des bases de données informatiques. Ce qui pose d'autres problèmes que nous évoquerons plus loin (cf. § 8 : traitement informatique).

4. Problème de la traduction

Les civilisations africaines ne sont pas superposables aux civilisations qui ont pour moyen d'expression traditionnel le français. Les réalités matérielles (milieu naturel, outillage...) ne peuvent pas toutes trouver d'équivalent terme à terme en français ; de même pour les réalités sociales et culturelles (parenté, alliance, religion...). En voici quelques exemples.

En *banda* (langue parlée en République Centrafricaine) les termes de parentés *ayé* et *kobó* désignent respectivement le lien de parenté qui unit deux personnes de même sexe ayant les mêmes parents (donc deux frères ou deux sœurs) et deux personnes de sexe opposé ayant les mêmes parents (donc un frère et une sœur). Ils ne sont donc pas traduisibles par les mots français de « frère » et « sœur » qui, eux, informent sur le sexe de la personne désignée quel que soit celui de l'autre personne impliquée par la relation parentale.

En *jula* du Burkina Faso, certains mots désignent des notions qui sont identifiées comme des maladies par la médecine traditionnelle, comme par exemple *bagabaga* « maladie qui provoque des ulcérations du membre viril et qui serait infligée au malade par un mauvais sort ». Or, ces « maladies » ne sont pas reconnues comme telles par la médecine moderne qui ne dispose donc pas de termes équivalents pour les désigner (Hien 2000).

Souvent, du moins dans les pays dits « francophones », un français local s'est développé, prenant en charge, au moins partiellement, l'expression de ces réalités différentes. Mais il n'est pas transparent pour un francophone d'une autre région. Peut-on cependant l'utiliser valablement dans un dictionnaire bilingue de langue africaine ? Il faut bien être conscient qu'un tel dictionnaire bilingue n'aurait d'utilité que dans le pays où se parle ce français local africain, qui n'est pas toujours immédiatement compréhensible dans d'autres pays francophones africains. Il faut donc savoir à qui l'on destine le dictionnaire pour pouvoir décider d'un tel choix.

Enfin, pour traduire les réalités du monde naturel (faune et flore) que faire, sinon citer des taxons latins dans la majorité des cas ? Nous avons déjà vécu le cas où un éditeur a expurgé l'un de nos ouvrages de tous ces noms scientifiques, au prétexte qu'ils n'avaient pas de traduction en langue française ; cependant, les référents (poissons, oiseaux et végétaux) appartenaient bien au quotidien des locuteurs de la langue en question².

5. Français local *versus* français standard

Parallèlement au problème de la traduction des réalités africaines, le lexicographe de langues africaines doit faire face à la réalité de la variation du français d'Afrique par rapport à celui de France. Du point de vue lexical, le français en contexte africain présente deux séries des particularismes.

2. Bentolila, Alain (dir.), 1976¹, *Ti diksyonnè kreyòl-franse, Dictionnaire élémentaire créole haïtien-français*, Port-au-Prince, Ed. Caraïbes/Hatier, 511 p.

Il y a d'abord ce qu'on appelle les *africanismes sémantiques*. Ce sont des termes figurant dans les dictionnaires du français standard mais qui y ont subi un changement de sens par translation (métaphore) ou par extension de sens (ex. *aéroport* pour « calvitie » ; *acide* pour « poison »).

Il y a ensuite les *africanismes lexématiques*. Ils sont de trois ordres :

- (1) ce sont des mots qui ne figurent pas dans les lexiques français standard, mais qui dérivent cependant d'une base lexicale française : *ambianceur* pour « noceur », *applaudisseur* pour « béni-oui-oui, thuriféraire du pouvoir³ » ;
- (2) ce sont des emprunts à des langues locales ou étrangères ; *litouma* (du lokele *lituma*) « mets composé de bananes plantain cuites et pilées que l'on sert généralement avec la viande, le poulet ou le poisson », *pépé-soupe* (de l'anglais *pepper-soup*) « soupe légère très assaisonnée de piment préparée avec du poisson, de la viande ou des tripes ».
- (3) ce sont des termes qui figurent bien dans les lexiques français standard, mais qui ont subi localement un changement grammatical ; *un sûreté* « un agent de renseignement du gouvernement », qui est devenu masculin.

Si ce français ne pose pas de problèmes pour les locuteurs locaux, il demande tout de même une glose pour les locuteurs non habitués aux français d'Afrique. On signalera aussi que tout français d'Afrique n'est pas compréhensible à tout Africain francophone⁴.

6. Problème du destinataire

La plupart des langues africaines ne sont pas employées de façon intensive à l'écrit, et ceux qui les emploient se recrutent éventuellement parmi les non-francophones. A qui donc destinera-t-on le dictionnaire bilingue ? Généralement, le premier utilisateur de ce genre d'ouvrage est le linguiste. Le deuxième groupe de personnes intéressées sera

3. Ces exemples et les suivants sont tirés du français de l'ex-Zaïre (République démocratique du Congo). Voir Edema 1998.

probablement constitué par une frange de la population africaine en question, qui soit déjà alphabétisée en français (par l'intermédiaire de l'école). Quel usage pourra-t-il en faire ? En théorie, le dictionnaire pourrait constituer pour le lecteur africain un bon moyen d'améliorer ses connaissances lexicales en français. Très souvent, il lui permet de prendre conscience de la richesse de sa propre langue dont il n'a pas nécessairement une connaissance encyclopédique.

Le projet d'un dictionnaire bilingue sera beaucoup mieux défini et ciblé s'il bénéficie d'un cadre d'aménagement linguistique où des objectifs précis sont définis en amont, comme par exemple, l'enseignement de la langue africaine à l'école, l'alphabétisation, la formation technique, le développement des arts et métiers, du tourisme, l'utilisation de la langue dans l'administration, etc. Le dictionnaire bilingue sera alors conçu en fonction des divers publics cibles et des besoins spécifiques de ces publics. Dans le même ordre d'idées, le dictionnaire sera rendu disponible sur support papier ou sur support électronique, selon les usages auxquels il est destiné.

7. Évolution de la langue

Lorsque la langue africaine présente de nombreuses variations locales, sociales, ou historiques, il peut se poser un problème d'identification quant aux mots que l'on peut considérer comme faisant partie de la langue telle qu'on veut la décrire. Les limites du stock lexical de la langue sont plus difficiles à déterminer quand certains mots ne sont bien connus que par une partie des locuteurs alors qu'ils sont récusés ou ignorés par d'autres. Il arrive aussi que des mots représentant des techniques anciennes aujourd'hui abandonnées tombent en désuétude au point que de nombreux locuteurs natifs d'aujourd'hui ne les connaissent plus ou bien n'en connaissent pas le sens originel. Si de tels mots sont trouvés dans des corpus de textes anciens où ils sont mal notés (par exemple, une notation sans tons et sans caractères spéciaux), il est alors

4. On aura un bon exemple de ce à quoi peut ressembler un français d'Afrique en lisant le délicieux petit ouvrage de Mercedes Fouda (2001, *Je parle camerounais : Pour un renouveau francofaune*, Paris, Karthala, 112 p.).

très difficile de les intégrer à un dictionnaire quand plus personne ne sait comment ils étaient réellement prononcés. Le lexicographe persévérant sera sans doute obligé de rechercher des informateurs suffisamment âgés pour se souvenir encore des objets ou des faits relatés par le texte ancien.

Il arrive enfin que plusieurs micro-systèmes concurrents soient en usage dans une même langue. Par exemple, le système des pronoms personnels en *sängö* qui connaît dans les textes écrits une forme équilibrée mais un peu plus ancienne (A), et dans les textes oraux, une forme plus récente, plus spontanément usitée, mais aussi plus déséquilibrée (B). Le dictionnaire doit-il se contenter de les refléter toutes, alors que la forme orale perd de son efficacité dénotative à l'écrit ?

(A) à l'écrit

mbĩ	<i>je, me, moi</i>	ë	<i>nous</i>
mo	<i>tu, te, toi</i>	ĩ	<i>vous</i>
lo	<i>il, le, lui</i>	âla	<i>ils, elles</i>

(B) à l'oral

mbĩ	<i>je, me, moi</i>	ë/ĩ	<i>nous</i>
mo	<i>tu, te, toi</i>	âla	<i>vous</i>
lo	<i>il, le, lui</i>	âla	<i>ils, elles</i>

8. Traitement informatique

De nos jours, l'usage de l'outil informatique est devenu indispensable pour gagner en temps et en cohérence dans la réalisation d'un dictionnaire de langue, notamment d'un dictionnaire bilingue. Cette technique entraîne avec elle de nouvelles contraintes comme la nécessité de coder des caractères spéciaux quand ils ne sont pas déjà normalisés et précodés. Elle oblige aussi à se poser de nombreux problèmes relatifs au format sous lesquels on enregistrera les données, dans la perspective d'éventuels transcodages (passage sous traitement de texte, par exemple, changement de gestionnaire de base de données, etc.) ; on devra aussi penser à la facilité d'échange, de recherche, de comparaison, de tri, etc.

L'un des avantages, peu exploité à notre connaissance, de l'usage de l'ordinateur, réside dans la possibilité de vérifier que tous les lemmes des

« mots » figurant dans les exemples cités figurent bien comme entrées. Nous avons expérimenté une telle procédure de façon très utile dans le cadre d'un dictionnaire créole de Marie-Galante (Guadeloupe)⁵.

9. Problème de l'édition

Les dictionnaires de « grandes » langues se voient tirés à des millions d'exemplaires et peuvent donc être vendus à des prix relativement bas, si l'on tient compte de leur volume et du raffinement de leur présentation. Ils ont une clientèle très large d'écrivains et/ou de lecteurs. Lorsque l'on fait un dictionnaire pour une langue parlée par 100 000 personnes (ou même par plusieurs millions dont la majorité n'aurait pas accès à l'écriture et à la lecture), on ne peut espérer faire de gros tirages et l'on ne disposera évidemment pas des moyens financiers permettant d'arriver au même niveau de qualité matérielle. Les financiers les mieux disposés accepteront de faire une mise de fonds minimale afin de permettre une sorte de sauvetage de la langue en question. Il ne sera pas envisageable de populariser l'ouvrage à grande échelle.

Marcel Diki-Kidiri, Edema Atibakwa, Henry Tourneux

Langage, Langues et Cultures d'Afrique noire (LLACAN, UMR 8135 : CNRS, INALCO, Université Paris 7).

Notes bibliographiques

DIOUF J.-L. (2003) *Dictionnaire wolof-français et français-wolof*, Paris, Karthala, 591 p.

EDEMA A. B., 1988, *Etude lexico-sémantique des particularismes français du Zaïre*, Thèse de doctorat, Université de la Sorbonne Nouvelle (Paris III), 665 p.

5. Tourneux H. et M. Barbotin, 1990, *Dictionnaire pratique du créole de Guadeloupe (Marie-Galante), suivi d'un index français-créole*, Paris, Karthala/ACCT, 486 p.

- HIEN A. (2000) *La terminologie de la médecine traditionnelle en milieu jula du Burkina Faso : méthode de recherche, langue de la santé et lexique julakan-français et français-julakan*. Thèse de doctorat, Département de linguistique et de traduction, Faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal. 507 pages + 22 pages d'annexes.
- TOURNEUX H., 1999, L'ordre alphabétique dans les dictionnaires de langues africaines, *Lexique, lexicologie, lexicographie*, (Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, Nouvelle série, T. VII), Peeters, s.l., pp. 73-78.
- TOURNEUX H., 2001, Un dictionnaire encyclopédique de l'agriculture et de la nature en *fulfulde* (langue peule), in Clas A., Awaiss H. et Hardane J. (éd.), *L'éloge de la différence : La voix de l'Autre*, 17^e Journées scientifiques du Réseau thématique Lexicologie, Terminologie, Traduction, Beyrouth, Liban, 11, 12 et 13 novembre 1999, coll. Universités francophones, s. l., AUPELF-UREF, pp. 133-142.